

COMMUNIQUE DE PRESSE / INVITATION

Châlons-en-Champagne,
30 Août 2022,

PROTECTION DE L'EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : 3 SIGNATURES POUR UNE RENTREE ENGAGEE.

#BONETAT #RIVIERES #EAUXSOUTERRAINES
#CHANGEMENTCLIMATIQUE

La Communauté de Communes Vitry Champagne et Der, le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole officialisent leurs engagements en faveur de la protection de l'eau et du climat à l'occasion de la Foire de Châlons, les 2 et 3 septembre 2022.

Les collectivités signent des programmes déterminants pour la reconquête du « bon état » des rivières et des eaux souterraines, bénéfiques à la biodiversité et à l'urgence d'adaptation au changement climatique. Autant de défis qui impliquent la bonne prise en compte des problématiques spécifiques à chaque territoire et appellent une réponse rapide et constructive des collectivités engagées, assurées de bénéficier de l'accompagnement technique et financier des services de l'agence de l'eau Seine-Normandie grâce à la mise en œuvre d'outils de contractualisation.

« *L'ambition devient réalité grâce à la mobilisation de tous. Dans un contexte particulier de dérèglement climatique, nous devons accentuer nos efforts sans attendre.* » déclare Jean-Christophe INGLARD, directeur territorial des Vallées de Marne.

Plusieurs rendez-vous de signature sont au programme :

Le contrat « eau & climat » 2022-2024 de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der couvre une superficie de 526 km² et vise principalement la protection des eaux souterraines ; particulièrement, les 23 captages qui alimentent les 24 583 habitants répartis sur 35 communes du territoire Marnais.

En effet, les eaux souterraines concernées présentent des problèmes de qualité : état chimique dégradé dû à des problématiques nitrates et pesticides. L'activité économique agricole liée aux grandes cultures et à leur exploitation a une influence importante sur la qualité des masses d'eau du territoire. La nappe de la Craie Champagne sud et centre captée par presque tous les captages représente une ressource stratégique pour la collectivité. Le montant prévisionnel du programme d'actions élaboré dans ce contexte est estimé à 695 000 euros. Les travaux permettront par exemple, de finaliser les études concernant les aires d'alimentation de captages et actions associées, d'accompagner les agriculteurs vers des changements de pratiques, suite à la définition du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable (SDAEP) et ainsi de toujours garantir une eau conforme aux normes de potabilité.

La signature est fixée sur le stand de la communauté de communes Vitry, Champagne et Der, vendredi 2 septembre à 15h30.

Le contrat « eau & climat » 2022-2025 Marne Moyenne porté par le syndicat Mixte du même nom intervient sur près de 2 196 km² de bassin versant et environ 1 000 km de cours d'eau couvrant ainsi le territoire du bassin versant de la Marne, de la limite de la commune de Larzicourt jusqu'au barrage de Cumières dans la Marne et l'ensemble des affluents excepté le bassin versant de la Saulx. 173 communes et plus de 162 000 habitants sont concernés. Au total, 51 % des rivières ne sont pas en bon état, 20% en mauvais état et 15% avec une pression morphologique forte, c'est-à-dire les obstacles qui entravent son écoulement, la profondeur et la largeur de la rivière, la structure et le substrat de son lit, de la rive. Le diagnostic du territoire a mis en évidence 44 actions prioritaires à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau de ce territoire. La restauration

multifonctionnelle des cours d'eau et de leurs zones humides afférentes constitue un enjeu majeur pour ralentir les eaux en crue, soutenir les étiages et prévenir le réchauffement des eaux. La restauration de la continuité écologique permet également de faciliter l'accès des espèces vers des lieux de refuges en situation de crise. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à plus de 2,2 M€.

La signature du contrat est prévue samedi 3 septembre à 11h30 sur le podium du carrefour des collectivités territoriales

Des paiements pour services environnementaux pour protéger l'aire d'alimentation de captage de Somme-Vesle. Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont attribués aux exploitations agricoles les plus vertueuses en services rendus à la société pour la qualité de l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité. L'agence de l'eau Seine-Normandie avait accordé en octobre 2021 son concours financier pour le projet de PSE à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage de Somme-Vesle, finançant aux exploitants agricoles, l'atteinte de résultats de reliquats d'azote dans le sol avant l'hiver (la période de lessivage de l'azote vers les eaux souterraines). La communauté de communes de la Moivre à la Coole s'investit et prend la main sur la gestion des paiements auprès de ces exploitants agricoles engagés.

La signature de la convention de mandat est fixée le 3 septembre à 15h sur le stand de l'agence de l'eau au carrefour des collectivités territoriales

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Elle met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, **doté de 3,84 milliards sur 6 ans**, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

La politique contractuelle programme « Eau & climat » 2019-2024 » constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs. Cette mobilisation est primordiale dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique. Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat.

www.eau-seine-normandie.fr



Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie

Sandrine Christini

Tel 03.26.66.25.88

Mél : CHRISTINI-DUSOIR.SANDRINE@aesn.fr